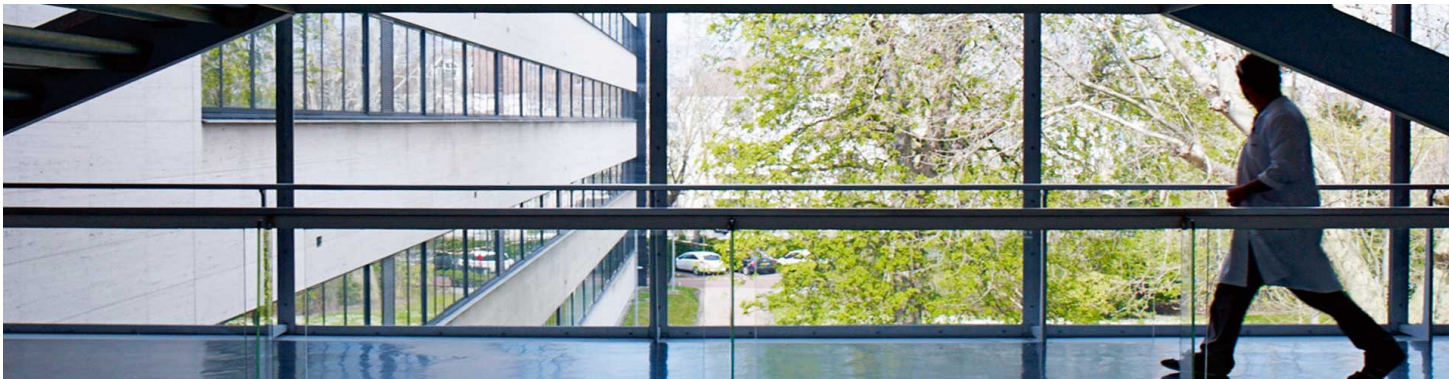




FACTURES ÉLECTRONIQUES DANS CHORUS PRO



Vous êtes un fournisseur français* et en tant que partenaire d'IFP Energies nouvelles, nous vous rappelons que conformément à l'ordonnance 2014-697 du 6 juin 2014 relative au développement de la facturation électronique, vous devez déposer vos factures à l'attention d'IFPEN sur la plateforme CHORUS PRO.

IFPEN ne traite plus les factures papier ni les factures envoyées par email.

La plateforme Chorus Pro est accessible depuis le lien : <https://portail.chorus-pro.gouv.fr>

Vous aurez besoin :

- Du numéro de SIRET d'IFPEN => **77572915500017**
- Du code service => [voir le mode opératoire ci-dessous](#)
- Du numéro d'engagement juridique => n° de commande IFPEN sur 10 chiffres

La remontée des statuts de votre facture tout le long de sa vie sera disponible sur la plateforme Chorus.

*  [Information for Suppliers outside France](#)

Guide du « Bien Facturer »



IFPEN veille à ce que votre facture comporte les mentions obligatoires énoncées à l'article L441-9 du code de commerce.

Nous mettons à votre disposition le guide du « Bien Facturer » dans lequel vous trouverez ces informations pour l'établissement de vos factures ainsi que les statuts d'avancement et de blocage des situations.



[Lire le guide](#)

Créer son compte Chorus

Au préalable, assurez-vous que vous êtes bien inscrit sur le portail Chorus Pro ; à défaut, vous devez créer un compte, à noter que, dans le cadre de la création de votre compte, les informations de la structure à renseigner sont celles de votre entreprise, et non celles d'IFPEN.

Lire les fiches pratiques :

-  [Créer un compte en quelques clics](#)
-  [Créer un compte et une structure en quelques clics](#)

Mode opératoire codes service

Nous mettons à votre disposition ce mode opératoire vous précisant la marche à suivre pour renseigner le code service car celui-ci s'incrémente automatiquement, vous n'avez donc pas à le renseigner mais simplement à choisir sa nature :

CODE SERVICE	Factures concernées
Facture_commande	Facture avec commande
Facture_sans_commande	Facture sans commande



[Lire le mode opératoire](#)

Fiches pratiques AIFE

Vous trouverez également des fiches pratiques publiées par l'Agence pour l'Informatique Financière de l'Etat (AIFE)

Lire les fiches pratiques :

-  **Déposer une facture sur le portail Chorus Pro**
-  **Saisir une facture sur le portail Chorus Pro**
-  **Gérer les structures**
-  **Gérer les utilisateurs**
-  **Rechercher une facture**

Vous trouverez d'autres documents, guides et tutoriels sur <https://communaute.chorus-pro.gouv.fr>

Assistance Chorus Pro

Qui contacter ?

En cas de difficultés ou pour être accompagné dans vos démarches, vous pouvez contacter le support Chorus Pro de plusieurs façons :

- En posant vos questions à l'agent virtuel ClaudIA.
- En échangeant en ligne avec un agent par messagerie instantanée du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30.
- En complétant un formulaire d'aide en ligne pour envoyer un ticket au support.

Lire la fiche pratique =>  [**Faire appel à l'assistance Chorus Pro**](#)

Fournisseurs

Lien vers la page web :